



## Contrôle qualité et politique d'actualisation

Afin de garantir la qualité de son offre documentaire, le CSFO a développé un système de révision qui suit une procédure standardisée. Les principes de base en sont les suivants :

- Une révision de l'offre complète est effectuée chaque année.
- Le but principal de cette révision est de déterminer si un produit est dépassé, trop ancien, et s'il doit être retiré du catalogue.
- Les procédures définies fournissent un cadre global standard ; des écarts sont naturellement possibles en fonction du type de produit, de son contenu et de l'appréciation du contexte.
- Les membres de la sous-commission ad-hoc soutiennent le CSFO dans le travail de révision et d'évaluation des documents.
- Les représentants du monde du travail (associations professionnelles ou autres) sont également consultés.
- Les décisions appartiennent au CSFO.

Procédure :

Age	Action
1-3 ans	- contrôle du titre de l'article - evtl. : regarder le contenu - evtl. : demander un avis à un membre de la sous-commission - evtl. : demander un avis à l'association
4-5 ans	- contrôle de l'actualité (changements connus concernant la profession ?) - evtl. : révision du document - evtl. : demander un avis à un membre de la sous-commission - evtl. : demander un avis à l'association
6-10 ans	- révision détaillée du document - evtl. : demander un avis à un membre de la sous-commission - evtl. : demander un avis à l'association
10 ans	Le produit est retiré.